

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le 01/04/2021

ID: 004-200072304-20210325-D202142-DE



Nombre de conseillers

En exercice : 26
Présents : 16
Absents : 10
- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants: 20

dont « pour » : 20dont « contre » : 0dont abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le dix-neuf mars deux mille vingt et un se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente (question n°1 à 5) puis sous la présidente de M. TRON Jean-Michel (à compter de la question n°6).

<u>PRESENTS</u>: Mmes VAGINAY RICOURT Sophie (départ après la question n°5 et pouvoir à M. TRON Jean-Michel), BANCILLON BOË Fabienne (départ après la question n°7), GARCIER-RICHAUD Hélène, JACQUES Elisabeth, OCCELLI Chloé, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, GARNIER Louis Gabriel, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud et FERRON Jean.

EXCUSES: Mme BALLADUR Clarisse, Mme MATTERA Wendy ayant donné pouvoir à M. Louis Gabriel GARNIER, Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. BARNEAUD Christophe ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. OLIVERO Albert, M. ISOARD Bernard et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à GASTON Arnaud

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Hélène GARCIER RICHAUD.

ID: 004-200072304-20210325-D202142-DF

Affiché le 0/104/2021

Délibération n°2021/42

OBJET: BUDGET ANNEXE SPANC – PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE POUR LE FINANCEMENT D'UNE INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF REGROUPE POUR 4 HABITATIONS A COMBE-BREMOND – ASL « L'ISSUS »

Le Conseil de Communauté,

VU sa délibération n°2011/146 du 20 décembre 2011, décidant la prise de compétence « Animation des opérations collectives de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif » afin de pouvoir administrativement percevoir et reverser les aides attribuées par l'Agence de l'Eau ;

CONSIDERANT que Le SPANC de la CCVUSP a ainsi pu animer la réhabilitation de 29 installations (75 400 € d'aides) dans le cadre du 1^{er} programme 2011-2014 et 20 installations (60 000 € d'aides) dans le cadre de son 2^{ème} programme 2014-2017 ;

CONSIDERANT qu'afin de poursuivre sur un 3ème programme d'aides, par délibération n°2017/99 du 13 avril 2017, la Communauté de Communes a sollicité l'Agence de l'Eau dans le cadre de son 10ème programme (2013-2018) pour une subvention de 60 000 € permettant de contribuer à la réhabilitation de 20 nouvelles installations ;

CONSIDERANT que par courrier du 25 octobre 2017, le Directeur Général de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a informé la CCVUSP de ses difficultés financières et de son obligation de mettre fin à son programme d'aides dès la fin du mois d'octobre 2017 ;

CONSIDERANT qu'avant cette annonce, la CCVUSP avait été sollicitée par un usager de Combe-Brémond souhaitant réaliser une installation d'assainissement non collectif regroupé pour 4 habitations, que le demandeur a fait réaliser une étude de maîtrise d'œuvre, a créé une Association Syndicale Libre (ASL « l'Issus ») pour mener l'opération et gérer les futures installations, a fait établir des devis de travaux, s'est engagé avec une entreprise de travaux pour un montant d'environ 42 000 €, et que l'ASL avait établi son plan de financement en tenant compte d'une aide de l'Agence de l'Eau à hauteur de 9 000 €;

CONSIDERANT que le désengagement soudain de l'Agence de l'Eau met en difficulté financière l'ASL et remet en cause la réalisation du projet ;

CONSIDERANT que les installations existantes ne sont pas conformes et représentent un risque environnemental et sanitaire ;

VU l'avis favorable de la commission environnement-assainissement réunie le 16 février 2021 et de la commission finances réunie le 16 mars 2021, proposant de verser une subvention exceptionnelle d'équipement à l'ASL « l'Issus » d'un montant de 6 000 € ;

Envoyé en préfecture le 29/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le Moul 2021

ID: 004-200072304-20210325-D202142-DE

Sur proposition de la Présidente, Après délibéré,

- DECIDE d'accorder une participation exceptionnelle à l'ASL « L'issus » d'un montant de 6 000 €;
- PRECISE que cette somme sera versée à l'ASL « L'issus » après vérification par le technicien SPANC de la CCVUSP de la bonne exécution des travaux ;
- PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits en dépenses à l'article 6742 du budget SPANC 2021;

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme,

> La Présidente, Mme Sophie VAGINAY RICOURT